

# Catalogue des formations

---

Dispensées par :  
Les Hôpitaux des Portes de Camargue

Année 2024 – Semestre 2

**Hôpitaux des Portes de Camargue**

Route d'Arles - 13150 TARASCON

N° d'activité : 93132261213 (ex 93131550913)

Qualiopi n° : 2022/103060.2

Siret : 200 011 245 000 12

# Sommaire

---

## Nos programmes :

LA MALADIE D'ALZHEIMER ET SYNDROMES APPARENTES – (Public : Equipes Hôtelières).....	3
LA MALADIE D'ALZHEIMER ET SYNDROMES APPARENTES – (Public : Soignants ).....	4-5
PLAIES ET CICATRISATION .....	6-7
AROMATHERAPIE .....	8
SANTE ORALE EN EMS .....	9-10
MANUTENTION ADAPTEE A LA PERSONNE AGEE – BIENVEILLANCE DANS LES GESTES ET POSTURES – (Public : Soignants) .....	11-12
PREVENTION GESTES ET POSTURES – (Public : Non soignants) .....	13
SNOEZELLEN NIVEAU 1 .....	14-15
SNOEZELLEN NIVEAU 2 .....	16
L'ALIMENTATION CHEZ LA PERSONNE AGEE .....	17
HYGIENE – PREVENTION DU RISQUE INFECTIEUX EN ETABLISSEMENT DE SANTE ET MEDICO- SOCIAL – (Public : ASH) .....	18

## Informations complémentaires :

RECAPITULATIF DU CALENDRIER DE FORMATION .....	19
BULLETIN D'INSCRIPTION .....	20
CERTIFICAT QUALIOPi .....	21
LIVRET D'ACCUEIL EN FORMATION .....	22-32



### **Nous savons vous accueillir et nous veillons à nous adapter.**

Pour toutes nos formations, n'hésitez pas à nous signaler, au plus tôt, vos besoins d'adaptation, afin que nous puissions les prendre en compte. Nous mobiliserons des ressources compétentes ou vous orienterons au mieux pour y répondre.

Pour toute question, nous sommes joignables par téléphone :

- Laure MASTROAINNI : 04 90 91 56 24, [laure.mastroianni@hdpdc.fr](mailto:laure.mastroianni@hdpdc.fr)
- Clémentine SALINI : 04 90 91 56 08, [clementine.salini@hdpdc.fr](mailto:clementine.salini@hdpdc.fr)
- [formation@hdpdc.fr](mailto:formation@hdpdc.fr)

### **Délais et modalités d'accès aux formations**

L'accès à nos formations peut être initié, soit :

- Par l'employeur
- A l'initiative du salarié avec l'accord de l'employeur.

Pour chaque demande de formation, notre service s'assure que les modalités de déroulement de la formation, le ou les objectifs, les connaissances et les compétences visées, les sources de financement, etc... sont connues. Certaines formations feront l'objet d'une vérification des prérequis.

Sont ensuite préparés une convention de formation, et un devis personnalisé si nécessaire.

A réception des devis et conventions signés, la demande de prise en charge peut alors être faite.

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges avec notre service formation et le commanditaire.

Le délai d'accès aux formations, tient compte de ces différentes formalités afin d'être accessible dans un temps minimum d'un mois avant le début de l'action.

A l'issue de la formation, le commanditaire recevra : une attestation de présence, une copie de la feuille d'émargement, le bilan de la formation, une enquête de satisfaction client, une fiche d'évaluation à compléter par le participant et à retourner dans les 3 à 6 mois, une facture avec un avis de sommes à payer.

### **Matériel mis à disposition**

Afin de faciliter l'organisation des formations, nous mettons à disposition des participants et des formateurs le matériel cité ci-dessous.

Nous disposons du matériel suivant :

- Ordinateur portable
- Paper-board
- Vidéoprojecteur
- Tapis de sport

Si du matériel supplémentaire est demandé nous le préciserons sur la convocation qui est remise aux participants.

## Programme :

# LA MALADIE D'ALZHEIMER ET SYNDROMES APPARENTES – (Public : Equipes Hôtelières)

### Dates des sessions :

- ❖ 08/02/24
- ❖ Intra sur demande

**Durée :** 1 jour – 7 heures

**Horaires :** 9h/17h

**Lieu :** Salle de formation Beaucaire

### Prix :

Inter : 300 €/agent

Intra : nous contacter

### Intervenants :

- FERRER Vanessa,

Psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie

### Public concerné :

Personnel des services hôteliers

### Prérequis :

Travailler auprès des patients/résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées

### Méthodes mobilisées :

Pédagogie active basée sur l'échange, le partage d'expériences et l'interaction

### Modalités d'évaluation :

Évaluation des connaissances à l'entrée en formation (tour de table, quizz, QCM, exercices pratiques...)

### Taux de satisfaction de la formation :

2022 – 85 %

2023 – 85 %

2024 – non dispensée

### Taux de recommandation :

2022 – 100 %

2023 – 100 %

2024 – non dispensée

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre le vieillissement pathologique et son retentissement sur la vie quotidienne de la personne
- Apporter des éléments structurant une relation d'aide adaptée aux capacités et besoins de la personne

### PROGRAMME DE LA FORMATION:

#### Qu'est-ce que le vieillissement pathologique (maladie d'Alzheimer et syndrome apparentés) ?

- Qu'est-ce que la démence (les principales difficultés rencontrées par les personnes malades et leur traduction dans les temps du quotidien, comment adapter son intervention en tant qu'ASH),
- Troubles de mémoire, troubles visuels, troubles du langage
- Difficultés de compréhension, de communication, difficultés motrices
- Capacités préservées

#### Acquérir des éléments de communication, comprendre les manifestations comportementales liées au vieillissement pathologique et s'y adapter

- Communication non verbale (l'attitude du professionnel, l'attitude du résident)
- Communication verbale (quels mots éviter, quelles formulations privilégier)
- Le temps du repas, la déambulation
- Les manipulations d'objets par les résidents (quel sens pour eux ?)

#### L'entretien du lieu de vie

- Études de cas, exercices pratiques

### Demandes d'inscriptions :

MASTROIANNI Laure - 04 90 91 56 24

laure.mastroianni@hdpdc.fr Ou formation@hdpdc.fr

**Dates des sessions :**

❖ 13, 14, et 20/03/24

❖ Intra sur demande

**Durée :** 3 jours – 21 heures

**Horaires :** 9h/17h

**Lieu :** Salle de formation Beaucaire

**Prix :**

Inter : 900 €/agent

Intra : nous contacter

**Intervenants :**

➤ FERRER Vanessa,

Psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie

**Public concerné :**

Personnel paramédical

**Prérequis :**

Travailler auprès des patients/résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée

**Méthodes mobilisées :**

Pédagogie active basée sur l'échange, le partage d'expériences, et l'interaction

**Modalités d'évaluation :**

- Évaluation des connaissances à l'entrée en formation (tour de table, quizz, QCM, exercices pratiques...)

- Afin de laisser place à l'interactivité, un support écrit sera remis aux stagiaires en début de formation

- En fonction de la dynamique du groupe des réflexions sur des situations apportées par le formateur ou les stagiaires, ou des jeux de rôles seront proposées

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Comprendre le vieillissement cérébral normal et pathologique
- Comprendre l'installation des troubles cognitifs, de la désorientation et des troubles du comportement
- Comprendre le(s) des troubles du comportement, limiter leur apparition, acquisition de quelques pistes pour les désamorcer
- Acquérir des stratégies de communication verbale et non verbale
- Favoriser le sentiment de sécurité de la personne désorientée, communiquer par des canaux non- verbaux
- Comprendre le vécu et les réactions de la famille, désamorcer des difficultés de communication famille- équipe

**PROGRAMME DE LA FORMATION:**

Jour 1 :

**Séquence 1 : vieillissement cérébral pathologique et ses répercussions sur la personne**

- Différents types de vieillissement
- Vieillissement « normal » du cerveau
- Vieillissement pathologique du cerveau
- Facteurs de risques
- Facteurs protecteurs
- Impact de ces modifications sur l'estime de soi
- Impact sur le réseau familial

**Séquence 2 : les pathologies du vieillissement cérébral : les symptômes**

- Troubles de mémoire : les différentes mémoires, qu'elles conséquences au quotidien (familles, activités possibles, autonomie),
- Troubles attentionnels
- Troubles du jugement, de la critique, du contrôle,
- Désorientation
- Déambulation (pourquoi)
- Troubles visuels (gnosies)
- Troubles du langage
- Troubles de la compréhension
- Troubles du sommeil
- Troubles alimentaires
- Capacités préservées (mémoire émotionnelle et affective, mémoire procédurale...)
- La maladie d'Alzheimer
- Démence à corps de Léwy
- Démence fronto- temporale
- Démence vasculaire

**Taux de satisfaction de la formation :**

2022 – 90 %

2023 – non dispensée

2024 – 82 %

**Taux de recommandation :**

2022 – 100 %

2023 – non dispensée

2024 – 100 %

**Demandes d'inscriptions :**

MASTROIANNI Laure

04 90 91 56 24

laure.mastroianni@hdpdc.fr

Ou formation@hdpdc.fr

**SUITE PROGRAMME DE LA FORMATION:**

**Jour 2 :**

**Séquence 3 : les pathologies du vieillissement cérébral : les essais adaptatifs (troubles comportementaux et psychiatriques)**

- Troubles de l'humeur : Anxiété ; Dépression ; Apathie ; Notion de plaisir ; Conscience des troubles
- Troubles psycho- comportementaux et psychiatriques : Quelle est leur signification ? Que cherchent-ils à exprimer ? Agressivité ; Agitation ; Hallucinations ; Délires ; Pistes non médicamenteuses d'accompagnement

**Séquence 4 : le professionnel face à l'agressivité, à l'agitation, communication verbale et non-verbale**

- Comprendre l'installation des troubles du comportement
- Mobiliser des compétences visant à les désamorcer et à éviter leur aggravation
- Repérer les éléments de communication non-verbale
- Eléments de communication verbale
- La communication bienveillante

**Jour 3 :**

**Séquence 5 :**

**Les accompagnements non médicamenteux validés par l'HAS, dans la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés :**

- Snoezelen
- Musicothérapie
- Médiation animale
- Soin relationnel
- Eléments architecturaux

**Les thérapies non-médicamenteuses personnalisés dans l'accompagnement des troubles du comportement :**

- Le plongeon rétrograde
- Angoisse crépusculaire
- Troubles du sommeil
- Troubles de l'alimentation
- Syndrome de privation sensorielle
- Notion de résilience

**Séquence 6 : le professionnel dans la relation avec les aidant**

- Le parcours de l'aidant
- Les difficultés rencontrées par les aidants
- Le deuil blanc

**Dates des sessions :**

- ❖ 20 et 21/06/24
- ❖ 07 et 08/11/24
- ❖ 28 et 29/11/24

**Durée :** 2 jours – 14 heures

**Horaires :** 9h/17h

**Lieu :** Salle de formation Beaucaire

**Prix :**

Inter : 600 €/agent

Inter : uniquement

**Public concerné :**

Personnel paramédical

**Prérequis :**

Dispenser des soins dans son domaine d'activité

**Méthodes mobilisées :**

Pédagogie active basée sur des exercices pratiques sous forme d'ateliers

**Modalités d'évaluation :**

Evaluation des connaissances à l'entrée en formation et à la sortie (tour de table, QCM)

**Taux de satisfaction de la formation :**

2022 – 84 %

2023 – non dispensée

2024 – 84 %

**Taux de recommandation :**

2022 – 100 %

2023 – non dispensée

2024 – 84 %

**Demandes d'inscriptions :**

MASTROIANNI Laure

04 90 91 56 24

laure.mastroianni@hdpdc.fr

Ou formation@hdpdc.fr

**INTERVENANTS :**

**Jour 1 :**

- CHARTIER Madeleine, Infirmière titulaire du Diplôme Universitaire Plaies et cicatrisations
- PELLIER Manon, Ergothérapeute

**Jour 2 :**

- PATRIS Sylvie, Infirmière titulaire du Diplôme Universitaire Plaies brulures et cicatrisation
- POURREYRON Irène, Diététicienne
- BEC Catherine, Préparatrice en pharmacie formée au cycle Aromatologie scientifique, gestion de stress olfactologie avec les huiles essentielles
- PELLIER Manon, Ergothérapeute

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Analyser l'anatomie et la physiologie de la peau
- Evaluer les plaies
- Prendre en charge les plaies ulcéreuses : artérielles, veineuses et mixtes
- Poser des bandes de contention
- Prendre en charge la plaie du pied diabétique
- Intervenir sur le positionnement pour prévenir des plaies et de la cicatrisation
- Prendre en charge les plaies aiguës (brulures, morsures, piqûres)
- Prendre en charge les plaies en fin de vie
- Choix du pansement
- Les plaies chroniques : les escarres

**PROGRAMME DE LA FORMATION:**

**Jour 1**

**Séquence 1 : Présentation générale**

- Anatomie et physiologie de la peau
- Evaluation infirmier des plaies

**Séquence 2 : Prise en charge des plaies**

- Prise en charge des plaies ulcéreuses
- Pose de bandes et bas de contention, bandes urgo K2
- Plaie du pied diabétique
- Dermite associée à l'incontinence

SUITE PROGRAMME DE LA FORMATION:

Jour 2

Séquence 3 : Prise en charge des plaies (suite)

- Plaies aiguës : brûlures, morsures et piqûres
- Les plaies en fin de vie
- Les plaies et la douleur
- Plaies chroniques : les escarres

Séquence 4 : Autour de la plaie

- Choix des pansements
- Atelier escarres et pansements
- Cas concrets

Séquence 5 : Nutrition, Aromathérapie, et positionnement

- La plaie et la Nutrition (intervention du référent)
- La plaie et l'aromathérapie (intervention du référent)
- Positionnement et support (intervention du référent)
  - Les plaies de pression : guérir en enlevant la cause : l'appui
  - Chercher comment l'appui se forme en regardant la localisation et la forme
  - Découverte des différentes installations

# Programme : AROMATHERAPIE

## Dates des sessions :

- ❖ 27 et 28/05/24
- ❖ 23 et 24/09/24
- ❖ 04 et 05/11/24

**Durée :** 2 jours – 14 heures

**Horaires :** 9h/17h

**Lieu :** Salle de formation Beaucaire

## Prix :

Inter : 600 €/agent

Inter uniquement

## Intervenants :

- Catherine BEC,

Préparatrice en pharmacie formée au cycle aromathérapie scientifique, gestion de stress olfactologie avec les huiles essentielles

## Public concerné :

Personnels soignants

## Prérequis :

Sans prérequis

## Méthodes mobilisées :

Pédagogie active basée sur des exercices pratiques sous forme d'ateliers

## Modalités d'évaluation :

Cas pratiques

## Taux de satisfaction de la formation :

2022 – 86 %

2023 – 82 %

2024 – 78 %

## Taux de recommandation :

2022 – 100 %

2023 – 100 %

2024 – 100 %

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Utiliser l'aromathérapie en supplément d'un accompagnement médical

## PROGRAMME DE LA FORMATION:

- Découverte de l'aromathérapie
- La distillation
- Le chémotype
- Les principales familles biochimiques
- La galénique
- Les actions des huiles essentielles
- Les huiles végétales
- L'olfactothérapie
- Les huiles essentielles à l'hôpital
- La dermatologie
- ORL
- Le stress
- Appareil locomoteur
- Le digestif
- Le système veineux
- La trousse familiale

## Demandes d'inscriptions :

MASTROIANNI Laure - 04 90 91 56 24

laure.mastroianni@hdpdc.fr Ou formation@hdpdc.fr

**Dates des sessions :**

- ❖ 01/02/24
- ❖ 16/05/24
- ❖ 19/09/24
- ❖ Intra sur demande

**Durée :** 1 jour – 7 heures

**Horaires :** 9h/17h

**Lieu :** Salle des commissions et  
Salle des soins de médecine bucco-  
dentaire – site de TARASCON

**Prix :**

Inter : 300 €/agent

Intra : nous contacter

**Intervenants :**

- Sabine BARLETTE,  
PH, chirurgien-dentiste spécialisée  
en Médecine bucco-dentaire,  
responsable de l'UF MBD
- Marie-Christine OGALLA,  
IDE, assistante dentaire,  
coordinatrice UF médecine bucco-  
dentaire

**Public concerné :**

ASHQ, AS, IDE, IDEC, Cadres,  
paramédicaux, professions  
médicales

**Prérequis :**

Travailler en service médico-social  
ou sanitaire (EHPAD, MAS, SSIAD,  
USLD, ...)

**Méthodes mobilisées :**

- Apport théorique élaboré à partir  
de situations de terrain et de  
littérature
- Apport pratique par  
démonstration et jeux de rôles
- Visionnage de vidéos en situation
- Présentation d'outils pratiques

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Comprendre à titre personnel, professionnel, et institutionnel,  
l'importance d'une bonne santé bucco-dentaire
- Acquérir un vocabulaire commun
- Analyser les freins empêchant l'accès à la bonne santé bucco-dentaire
- Maitriser les leviers permettant l'accès à une bonne santé bucco-  
dentaire des patients du sanitaire ou des résidents d'EMS, même non-  
coopérants ou opposants
- Acquérir des techniques applicables immédiatement en service
- Recevoir des outils utilisables immédiatement en service
- Comprendre l'importance d'une dynamique de santé bucco-dentaire  
territoriale
- Comprendre l'importance d'une dynamique d'établissement en santé  
orale

**PROGRAMME DE LA FORMATION:**

- Approche Théorique : notions réglementaires, connaissance du  
résident, notion de santé publique
- Approche iconographique : élaboration d'un langage commun,  
observation visuelle, notions de santé générale/santé buccale
- Approche pratique : démonstration, jeux de rôle, vidéos
- Synthèse : étude de documents, notion de territoire et parcours de  
soin, présentation d'outils pratiques

**Modalités d'évaluation :**

- Evaluation initiale et finale
- Evaluation continue lors de chaque séquences d'apprentissage, (échanges interactifs, Séances ludiques)

**Taux de satisfaction de la formation :**

2022 – 84 %  
2023 – 83 %  
2024 – 87 %

**Taux de recommandation :**

2022 – 100 %  
2023 – 100 %  
2024 – 98 %

**Demandes d'inscriptions :**

MASTROIANNI Laure  
04 90 91 56 24  
laure.mastroianni@hdpdc.fr  
Ou formation@hdpdc.fr

**Dates des sessions :**

- ❖ 15 et 16/02/24
- ❖ 10 et 11/06/24
- ❖ 12 et 13/09/24
- ❖ 21 et 22/11/24

**Durée :** 2 jours – 14 heures

**Horaires :** 9h/17h

**Lieu :** Salle de formation Beaucaire

**Prix :**

Inter : 600 €/agent

Inter uniquement

**Intervenants :**

- Cyril NAVARRO,  
Infirmier formé aux techniques de manutention
- Manon PELLIER,  
Ergothérapeute

**Public concerné :**

Personnels paramédicaux

**Prérequis :**

Sans prérequis

**Méthodes mobilisées :**

Pédagogie passive sur support projeté et Pédagogie active basée sur des exercices pratiques

**Modalités d'évaluation :**

Début de formation : QCM

Fin de formation : QCM et

évaluation pratique

**Taux de satisfaction de la formation :**

2022 – 80 %

2023 – non dispensée

2024 – 85 %

**Taux de recommandation :**

2022 – 100 %

2023 – non dispensée

2024 - 100 %

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Utiliser des postures et des gestes professionnels sécuritaires
- Connaitre et prévenir les troubles musculo-squelettiques
- Préserver et stimuler l'anatomie psychomotrice
- Comprendre et analyser la biomécanique de la marche et des changements de posture assis-debout ainsi qu'allongé-assis.
- Approfondir ses connaissances et prendre en compte les spécificités liées à la personne âgée pour faciliter la manutention
- Approfondir ses connaissances et savoir utiliser le gros matériel et les aides aux transferts, présent en service, de manière optimale
- Savoir adapter au mieux ses gestes et le matériel utiliser, en fonction de l'autonomie de la personne
- Comprendre l'importance de l'anticipation des soins pour prendre soin de soi
- Contribuer à la qualité de soin
- Contribuer à la bienveillance/bienveillance
- Savoir proposer des positions réflexes pour les résidents/patients ayant un/des escarre(s) ou/et des troubles posturaux

**PROGRAMME DE LA FORMATION:**

**Jour 1 :**

**Physiologie, étiologie :**

- Troubles Musculo-squelettiques
- Facteur de risque
- Déterminants
- Spécificité des articulations (Epaule, Poignet, lombaire, nuque, genou...)

**Manutention :**

- Primo gym
- Analyse des situations port de charges
- Présentation des gestes fondamentaux
- Ateliers d'autonomisation des gestes fondamentaux
- Vidéo et fiches rappels

**Manutention des malades :**

- Spécificités des personnes âgées de pec
- Vieillesse normale
- Vieillesse pathologique
- Point
- Désadaptation psychomoteur
- S'aider des « niveaux » d'autonomie /évaluation de la dépendance

**Analyse des mouvements du quotidien :**

- Marche
- Posture assis à debout et inversement
- Posture allonger à assis

**Demandes d'inscriptions :**

MASTROIANNI Laure  
04 90 91 56 24  
laure.mastroianni@hdpdc.fr  
Ou formation@hdpdc.fr

**SUITE - PROGRAMME DE LA FORMATION:**

**Aide totale en manutention au lit et au fauteuil :**

Manutention au lit : (*Retournement, rehaussement, pivotement, translation au lit*)

- Retournement dans le lit
- Rehaussement dans le lit
- Pivoter allongé à assis au bord du lit

Installation au fond du fauteuil :

- Se mettre au bord ou au fond de l'assise (linge ischiatique, terrain plat en actif, marche fessière, pencher en avant)

**Jour 2 :**

**Manutention :**

- Primo gym
- Révision des gestes fondamentaux

**Notions du matériel :**

- Lit médicalisé
- Matelas à mémoire de forme et à air
- Aide technique aux positionnements + points sur les escarres
- Aide à la marche
- Fauteuils

**Aides aux transferts :**

- Lève-personne
- Verticalisateur
- Guidon de transfert
- Autres (drap de glisse, échelle, disque de transfert ...)

**Manutention avec les aides aux transferts :**

- Aller d'une assise à une autre :
  - Lève malade
  - Verticalisateur
  - Guidon transfert pivotant
  - Déambulateur, fauteuil classique, marche canne (transfert assis-assis)
- Que faire lors des chutes ?
- Question sur des situations problématiques lors de la manutention

**Evaluation :**

- Mise en situation
- Fiche évaluation connaissance /Fiche évaluation de la formation
- Retour de formation

**Etirements**

## Programme :

# PREVENTION GESTES ET POSTURES – (Public : Non Soignants)

### Dates des sessions :

- ❖ 21/05/24
- ❖ 24/06/24

**Durée :** 1 jour – 7 heures

**Horaires :** 9h/17h

**Lieu :** Salle de formation Beaucaire

**Prix :** 300 €/agent

Inter uniquement

### Intervenants :

- Cyril NAVARRO,  
Infirmier formé aux techniques de manutention
- Manon PELLIER,  
Ergothérapeute

### Public concerné :

Non soignants (ASH, Cuisine, Ateliers, fonctions supports, ...)

### Prérequis :

Sans prérequis

### Méthodes mobilisées :

Pédagogie passive sur support projeté et Pédagogie active basée sur des exercices pratiques

### Modalités d'évaluation :

Début de formation : QCM

Fin de formation : QCM et

évaluation pratique

### Taux de satisfaction de la formation :

2022 – non dispensée

2023 – non dispensée

2024 – 84 %

### Taux de recommandation :

2022 – non dispensée

2023 – non dispensée

2024 – 89 %

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Utiliser des postures et des gestes professionnels sécuritaires
- Connaître et prévenir les troubles musculo-squelettiques
- Préserver et stimuler l'anatomie psychomotrice

### PROGRAMME DE LA FORMATION:

#### Physiologie, étiologie :

- Troubles Musculo-squelettiques
- Facteurs de risques
- Déterminants
- Spécificité des articulations (Epaule, Poignet, lombaire, nuque, genou...)

#### Echauffements et base de manutention :

- Primo gym
- Analyse des situations de ports de charges
- Présentation des gestes fondamentaux
- Ateliers d'autonomisation des gestes fondamentaux
- Vidéo et fiches rappels

#### Evaluation :

- Mises en situations
- Fiche évaluation connaissance /Fiche évaluation de la formation
- Retour de formation

#### Etirements

### Demandes d'inscriptions :

MASTROIANNI Laure - 04 90 91 56 24

laure.mastroianni@hdpdc.fr Ou formation@hdpdc.fr

**Dates des sessions :**

- ❖ 05, 06, et 07/02/24
- ❖ 25, 26, et 27/09/2024

**Durée :** 3 jours – 21 heures

**Horaires :** 9h/17h

**Lieu :** Salle de formation Beaucaire

**Prix :** Inter : 900 €/agent  
Inter uniquement

**Intervenants :**

➤ Sylvie BARREAU,  
Psychomotricienne

**Public concerné :**

Personnels paramédicaux et  
socioéducatifs

**Prérequis :**

Sans prérequis

**Méthodes mobilisées :**

Pédagogie active basée sur des  
exercices pratiques, des échanges,  
et de la théorie

**Modalités d'évaluation :**

Evaluation des connaissances à  
l'entrée en formation et à la sortie  
(évaluation écrite)

**Taux de satisfaction de la  
formation :**

2022 – 87 %  
2023 – 87 %  
2024 – 88 %

**Taux de recommandation :**

2022 – 100 %  
2023 – 100 %  
2024 – 100 %

**Demandes d'inscriptions :**

MASTROIANNI Laure  
04 90 91 56 24  
laure.mastroianni@hdpdc.fr  
Ou formation@hdpdc.fr

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Présenter des éléments essentiels du concept SNOEZELEN
- Comprendre l'importance du rôle du corps dans la mise en relation en SNOEZELEN
- Apprendre les notions de bases sur les huiles essentielles
- Analyser l'impact des situations de détente lors de situation accompagnant / accompagné
- Evaluer les besoins du résident et mettre en relation l'approche SNOEZELEN avec le projet individualisé

**PROGRAMME DE LA FORMATION:**

Jour 1 :

**Méthode théorique :**

- Historique du concept Snoezelen
- Les influences dans les autres pays
- Philosophie et éthique en pratique Snoezelen
- Les principes de base :
  - La sensibilité aux ambiances
  - La mise en relation (accompagnant-accompagné)
  - Les propositions sensorielles

**Méthode Pratique :**

- Présentation de la salle Snoezelen
- Présentation du matériel Snoezelen
- Mises en situation (prise de conscience de son corps par rapport à des situations de détente et des exercices dynamiques)
- Analyse de perceptions sensorielles par rapport à soi

Jour 2 :

**Méthode théorique :**

- Historique du concept Snoezelen
- Définition de la notion de schéma corporel (évolution et modification au cours de l'âge)
- Définition de l'image de soi (évolution et modifications au cours de l'âge)
- Les perceptions sensorielles (de l'embryogénèse à la diminution, voire perte des capacités sensorielles)
- Les enjeux relationnels Partie I : le dialogue tonique

**Méthode Pratique :**

- Prise de conscience de son corps par rapport à des situations de détente et des exercices dynamiques
- Analyse de perceptions sensorielles par rapport à soi
- Exercices avec différentes situations de perceptions sensorielles

**SUITE PROGRAMME DE LA FORMATION:**

Jour 3 :

**Méthode théorique :**

- Enjeux relationnels (Partie II) : Empathie, dialogue tonique, communication verbale et non verbale
- Utilisation des huiles essentielles (pures et synergies)
- L'évaluation des besoins du résident ou le lien avec le projet individualisé
- Snoezelen et Actes de bienveillance au quotidien
- Grille d'observation – synthèse écrite
- Retour écrit et oral de la formation

**Méthode Pratique :**

- Prise de conscience de son corps par rapport à des situations de détente et des exercices dynamiques
- Analyse de perceptions sensorielles par rapport à soi
- Exercices avec différentes perceptions sensorielles
- A partir de cas présentés, échanges avec l'ensemble des participants
- Evaluation écrite de la formation

## Programme : SNOEZELN NIVEAU 2

### Dates des sessions :

❖ 12/24 – A définir

**Durée :** 2 jours – 14 heures

**Horaires :** 9h/17h

**Lieu :** Salle de formation Beaucaire

**Prix :** Inter : 600 €/agent

Inter uniquement

### Intervenants :

➤ Sylvie BARREAU,  
Psychomotricienne

➤ Vanessa FERRER,  
Psychologue clinicienne spécialisée  
en neuropsychologie

### Public concerné :

Personnels paramédicaux et  
socioéducatifs

### Prérequis :

Avoir suivi la formation SNOEZELN  
niveau 1

### Méthodes mobilisées :

Pédagogie active basée sur des  
exercices pratiques, des échanges

### Modalités d'évaluation :

Evaluation des connaissances à  
l'entrée en formation et à la sortie  
(tour de table, évaluation écrite)

### Taux de satisfaction de la formation :

2022 – non dispensée

2023 – non dispensée

### Taux de recommandation :

2022 – non dispensée

2023 – non dispensée

### Demandes d'inscriptions :

MASTROIANNI Laure

04 90 91 56 24

laure.mastroianni@hdpdc.fr

Ou formation@hdpdc.fr

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Etre capable de mettre en place des ateliers SNOEZELN en service

### PROGRAMME DE LA FORMATION:

#### Séquence 1 : Origine et principes du SNOEZELN

- Rappel historique
- Rappel principes de base et éthique
- Rappel 8 sollicitations sensorielles
- Théorie des 3 cerveaux

#### Séquence 2 : Quelques composantes mises en jeu en séance SNOEZELN

- Empathie et Présence Active
- Attachement et Résilience
- Transfert et Contre-transfert

#### Séquence 3 : Séance SNOEZELN sur les temps quotidiens

- La toilette
- Le repas
- L'endormissement
- Les loisirs (promenade, soins esthétiques...)

#### Séquence 4 : Réflexion sur le SNOEZELN

## Programme :

# L'ALIMENTATION CHEZ LA PERSONNE AGÉE

### Dates des sessions :

❖ 30/09 et 01/10/24

**Durée :** 2 jours – 14 heures

**Horaires :** 9h/17h

**Lieu :** Salle de formation Beaucaire

**Prix :** Inter : 600 €/agent

Inter uniquement

### Intervenants :

➤ Irène POURREYRON,  
Diététicienne

### Public concerné :

Personnels paramédicaux

### Prérequis :

Travailler auprès de personnes âgées

### Méthodes mobilisées :

Pédagogie active basée sur des exercices pratiques, des échanges, et de la théorie

### Modalités d'évaluation :

Evaluation des connaissances à l'entrée en formation et à la sortie (tour de table et questionnaires)

### Taux de satisfaction de la formation :

2022 – 80 %

2023 – 83 %

### Taux de recommandation :

2022 – 100 %

2023 – 100 %

### Demandes d'inscriptions :

MASTROIANNI Laure

04 90 91 56 24

laure.mastroianni@hdpdc.fr

Ou formation@hdpdc.fr

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre et identifier les textures
- Comprendre l'équilibre alimentaire
- Connaître les principaux régimes
- Identifier les signes de dénutrition, et les outils pour sa prise en charge
- Connaître les recommandations de l'HAS
- Sensibiliser aux conséquences des troubles de la déglutition

### PROGRAMME DE LA FORMATION:

#### Jour 1

- Standardisation internationale des textures : IDDSI  
Texture normale, tendre, hachée, mixée.
- L'équilibre alimentaire
- Les principaux régimes
  - Diabétiques (glycémie, hypoglycémie, hyperglycémie, effets, l'index glycémique, aliments)
  - Lutte contre la constipation (aliments préconisés)
  - Hypocalorique (définition, effets, déséquilibres, préconisations, prescription)
  - De personne sous dialyse (objectifs, rôle du potassium/du sodium, les aliments à favoriser/à éviter, restrictions hydriques)
  - Hyposodé

#### Jour 2

- La dénutrition :
  - Les causes et fréquences,
  - Le dépistage,
  - Les conséquences,
  - La prévention et la prise en charge
  - Le suivi
- Des notions sur les troubles de la déglutition
  - Définition,
  - Les complications,
  - Des notions pour le dépistage,
  - Les adaptations autour du repas

## Programme :

# HYGIENE – PREVENTION DU RISQUE INFECTIEUX EN ETABLISSEMENT DE SANTE ET MEDICO-SOCIAL – (Public : ASH)

### Dates des sessions :

❖ 16/10/24

**Durée :** 1 jour – 7 heures

**Horaires :** 9h/17h

**Lieu :** Salle de formation Beaucaire

### Prix :

Inter : 300 €/agent

Inter uniquement

### Intervenants :

➤ Agnès ANCELIN,  
IDE Hygiéniste, titulaire d'un DU  
Hygiène hospitalière, Référente  
Hygiène

### Public concerné :

ASH

### Prérequis :

Sans prérequis

### Méthodes mobilisées :

Diaporama, partage, échanges,  
atelier pratique

### Modalités d'évaluation :

Evaluation des connaissances et  
des pratiques : quizz, tour de table

### Taux de satisfaction de la formation :

2022 – non dispensée

2023 – 84 %

2024 – 87 %

### Taux de recommandation :

2022 – non dispensée

2023 – 100 %

2024 – 100 %

### Demandes d'inscriptions :

MASTROIANNI Laure

04 90 91 56 24

laure.mastroianni@hdpdc.fr

Ou formation@hdpdc.fr

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Prévenir et appréhender le risque infectieux en établissement de santé et médico-social ;
- Etre capable de réaliser les opérations de nettoyage dans le respect des objectifs de qualité et de sécurité ;
- Intégrer dans la démarche la lutte contre les infections associées aux soins.

### PROGRAMME DE LA FORMATION:

#### L'hygiène : les bases

- Définitions et principes généraux
- La tenue
- Précautions standards
- Précautions complémentaires
- Transmission des infections

#### Précautions particulières

- BMR, BHRe
- Clostridium difficile
- Gale
- Epidémies

#### Gestion du risque infectieux en restauration

- Recommandations HACCP

#### Bio Nettoyage

- La théorie
- La pratique

## RECAPITULATIF DU CALENDRIER

MOIS	DATES	FORMATIONS INSTITUTIONNELLES	PUBLIC
Septembre	12 et 13/09/24	<b>Manutention adaptée à la personne âgée, bienveillance dans les gestes et postures - Soignants</b>	<b>FORMATION OBLIGATOIRE</b> - IDE AS FF AS
Septembre	19/09/2024	<b>Santé orale en EMS (ex : santé bucco-dentaire)</b>	ASHQ, AS, IDE, IDEC, Cadres, paramédicaux, professions médicales
Septembre	23 et 24/09/24	<b>Aromathérapie</b>	Soignants
Septembre	25, 26, et 27/09/24	<b>Snoezelen niveau 1</b>	
Septembre	30/09/24 et 01/10/24	<b>L'Alimentation de la personne âgée</b>	Personnels paramédicaux
Octobre	16/10/2024	<b>Hygiène - Prévention des risques infectieux</b>	ASH
Novembre	04 et 05/11/24	<b>Aromathérapie</b>	Soignants
Novembre	07 et 08/11/24	<b>Plaies et Cicatrisation</b>	personnel paramédical
Novembre	21 et 22/11/24	<b>Manutention adaptée à la personne âgée, bienveillance dans les gestes et postures - Soignants</b>	<b>FORMATION OBLIGATOIRE</b> - IDE AS FF AS
Novembre	28 et 29/11/24	<b>Plaies et Cicatrisation</b>	personnel paramédical

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER COMPLETE :

Hôpitaux des Portes de Camargue – DRH Formation – Route d'Arles – 13150 TARASCON

Ou par mail à [formation@hdpdc.fr](mailto:formation@hdpdc.fr)

### STAGIAIRE :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Grade :

Email :

Code ADELI/RPPS\* :

### EMPLOYEUR :

Nom de l'établissement :

Code établissement ANFH :

Directeur, Mr, Mme :

Adresse établissement :

Téléphone :

Email :

**SI ADRESSE DIFFÉRENTE : cochez les cases et complétez**

Convention :

Facturation :

### INSCRIPTION :

Intitulé de la formation :

Date :

Lieu :

### SIGNATURE

Fait à :

Le :

Signature :

Si inscription Employeur, signature du Directeur + cachet de l'établissement

*Données personnelles : La réforme RGPD entre en vigueur le 25 mai 2018 au sein de l'Union européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'envoyer un courrier postal à notre établissement.*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Certificat

Certificate

N° 2022/103060.2

AFNOR Certification certifie que l'organisme :  
AFNOR Certification certifies that the company:

## HOPITAUX DES PORTES DE CAMARGUE

N° de déclaration d'activité : 93132261213  
N° SIREN : 200011245

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

RÉALISATION DE PRESTATIONS DE :  
- ACTIONS DE FORMATION

sur le(s) site(s) suivant(s) :  
on the following location(s):

ROUTE D'ARLES FR - 13151 TARASCON CEDEX

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

- le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-09-02

Jusqu'au  
Until

2025-12-28

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.  
The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified.  
Accréditation COFRAC n° 5-0030, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification, Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTI F 1815.4 08/2023

# Livret d'accueil du personnel en Formation



## **Hôpitaux des Portes de Camargue**

Route d'Arles - 13150 TARASCON

N° d'activité : 93131550913

Qualiopi n° : 2022/103060.1

Siret : 200 011 245 000 12

## Votre venue aux hôpitaux des portes de Camargue

### Coordonnées et références de l'organisme de formation

#### Hôpitaux des Portes de Camargue,

Route d'Arles  
13150 TARASCON  
Tél. : 04 90 91 56 24

- Déclaration d'activité enregistrée auprès du Préfet de la région PACA sous le numéro 93.13.15509.13
- Enregistré organisme de DPC auprès de l'Agence Nationale du DPC (ANDPC) sous le numéro 3149
- Numéro de SIRET : 200 011 245 00012
- Code APE : 8610 Z

### Horaires d'ouverture

L'espace formation est ouvert au public du lundi au vendredi de **08h30 à 17h00**.

### Comment se rendre aux Hôpitaux des Portes de Camargue ?

Le centre de formation continue est situé dans l'enceinte des Hôpitaux des portes de Camargue.  
Ce dernier est composé de 3 sites.

#### Site de Tarascon :

Route d'Arles  
13150 TARASCON



#### Site de Beaucaire – Gaston Doumergue :

Boulevard du Maréchal Foch  
30300 BEAUCAIRE



#### Site de Beaucaire - Ehpad Oustau :

21 allée de l'oustau  
30300 BEAUCAIRE



### En voiture

- **Site de Tarascon** : Route d'Arles, 13150 TARASCON
- **Site de Beaucaire – Gaston Doumergue** : Boulevard Maréchal Foch, 30300 BEAUCAIRE
- **Site de Beaucaire - Ehpad Oustau** : 21 allée de l'oustau, 30300 BEAUCAIRE

### En train

Gare d'arrivée Tarascon sur Rhône

### En bus

Depuis la gare de Tarascon :

- **Bus 56 (ZOU)** – 2 stations Direction PEM Gare Routière – AVIGNON, arrêt « Lycée Alphonse Daudet » puis 05 mn à pied.
- **Bus A20 (ENVIA)** – 3 stations Direction Gare SNCF – ARLES, arrêt « Lycée Alphonse Daudet » puis 05mn à pied. (<https://www.tout-envia.com/ftp/document/a20-juillet2021-bat-compressed.pdf>)



Depuis Avignon ou Nîmes :

- **Bus 151 (LIO)** – Gare Routière Nîmes > Avignon PEM / Avignon PEM > Nîmes Gare Routière, arrêt « Les Fontêtes » situé juste en face des Hôpitaux des Portes de Camargue, site de Beaucaire.

## Accueil des stagiaires et des intervenants

L'accueil des stagiaires et des intervenants se fait par l'organisme de formation.

Les documents sont alors remis au formateur (feuilles d'émargement, fiches d'évaluations, support de cours...).

## Espace formation

### Situation de l'espace formation :

Différentes salles de formations sont utilisées.

- Sur Beaucaire – Doumergue :
  - o Salle de formation Doumergue – Beaucaire - (1<sup>er</sup> étage - aile administrative)
  - o Salle des commissions – Beaucaire - (1<sup>er</sup> étage - aile administrative)
- Sur Beaucaire : Salle d'animation - Ehpad OUSTAU
- Sur Tarascon : Salle des commissions – Hôpital Tarascon - (rez-de-chaussée du bâtiment principal)
- Sur Tarascon : Salle des commissions - MAS Le soleil

### Equipements

En fonction des formations dispensées, les équipements suivants sont mis à disposition :

- Ordinateur avec accès internet pour le formateur
- Vidéoprojecteur, écran de projection
- Enceintes
- Paper board
- Tableau ardoise
- PC portables pour les stagiaires
- Lit/fauteuil médicalisés

## Collation d'accueil

Une collation est proposée en début de session, comprenant :

- Boissons chaudes (café, thé, ...)
- Boissons froides (jus de fruits ou sirop)
- Biscuits

## Vos repas

Pas de restauration sur place, le stagiaire devra prendre de quoi se restaurer.

Une salle sera mise à disposition des stagiaires pour le repas.

La consommation de boissons alcoolisées n'est pas autorisée dans l'espace formation.

## Notre mission / notre équipe

Les Hôpitaux des Portes de Camargue ont fait le choix de créer un organisme de formation pour maintenir et développer les compétences du personnel.

Nos formateurs sont tous issus du terrain et ont été formés pour vous proposer des formations de qualité.

## Nos clients

Les Hôpitaux des Portes de Camargue sont aujourd'hui reconnus dans le milieu hospitalier pour assurer des formations adaptées aux besoins des établissements.

## Une formation dans vos locaux

Même si l'ensemble des formations proposées sont organisées en inter dans nos locaux, il est possible que nos formateurs se déplacent directement dans votre établissement. N'hésitez pas à nous solliciter pour obtenir une proposition tarifaire.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap



### **Nous savons vous accueillir et nous veillons à nous adapter**

Pour toutes nos formations, l'organisme de formation est en capacité de s'adapter.

Pour cela il suffit de nous signaler, au plus tôt, vos besoins d'adaptation afin que nous puissions les prendre en compte.

Si besoin, nous mobiliserons des ressources compétentes ou vous orienterons au mieux pour répondre à vos besoins.

Pour toute question, nous sommes joignables par téléphone au :

04 90 91 56 24

ou par mail à [laure.mastroianni@hdpdc.fr](mailto:laure.mastroianni@hdpdc.fr) ou [clementine.mellouet@hdpdc.fr](mailto:clementine.mellouet@hdpdc.fr)

## Notre volonté

Etre un organisme à taille humaine afin de garantir la qualité des prestations et la facilité dans les échanges avec les formateurs. Ces derniers sont là pour s'adapter aux besoins du terrain.

## Pédagogie active : Efficacité de la formation

Les exercices sont issus de cas pratiques de la vie en établissement.

**Vos collaborateurs ont la garantie de tirer un bénéfice opérationnel et immédiat de la formation.**

Nos supports de cours sont adaptés aux modules de formation et sont intégralement réalisés par nos formateurs. Ils sont ensuite validés par la direction de l'organisme, avec un regard supplémentaire des cadres de services.

## Descriptif des modalités et méthodes pédagogiques utilisées

L'Organisme de formation des Hôpitaux des Portes de Camargue est spécialisé dans les formations relatives au milieu de la santé.

Les **modalités pédagogiques** proposées se déclinent ainsi :

- **Formations en inter :**

Réalisation de la formation en présentiel dans une des salles de formation des Hôpitaux des Portes de Camargue. La salle peut se situer sur le site de Beaucaire ou sur le site de Tarascon en fonction du nombre de participants, matériel nécessaire ou encore des restrictions des personnes en situation de handicap.



- **Formations en Intra :**

Réalisation de la formation en présentiel dans les locaux de l'établissement demandeur.  
Restauration organisée par l'établissement d'accueil.

Les formations organisées par les Hôpitaux des Portes de Camargue se déroulent en présentiel de façon continue ou discontinue.

Les journées de formation sont basées sur des journées de 7 heures, définies de la manière suivante :

9 h – 12 h / 13 h – 17 h. Ces horaires peuvent être modulés selon les demandes des apprenants et/ou de l'établissement demandeur.

Les méthodes pédagogiques utilisées par les formateurs sont référencées dans les fiches programmes remises aux apprenants et peuvent être adaptées selon la constitution du groupe, en fonction du message à transmettre ou de la cible d'apprenants visés.

Elles peuvent être, par exemple :

→ **Affirmative** : Basée sur l'exposé, cette méthode est utilisée par le formateur au cours d'une formation, pour des actions d'information ou pour des apports théoriques.

Le formateur veille dans son intervention :

\* à structurer son discours pour permettre une assimilation plus aisée et efficace,

\* à faire preuve de clarté pour être accessible et compréhensible par tous, à illustrer les apports théoriques par des images, des comparaisons et des anecdotes pour rendre l'exposé plus vivant et en faciliter la compréhension et la mémorisation.

Le formateur prévoit également un temps pour les questions.

→ **Interrogative** : Permet aux participants de découvrir par eux-mêmes des contenus nouveaux.

Le formateur transmet un savoir à travers des questions qui permettent aux participants de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes. Il utilise la reformulation pour s'assurer de la bonne compréhension mutuelle et pousser les participants à aller jusqu'au bout de leurs idées. Le formateur veille ainsi à la participation de tous.

→ **Démonstrative** : Les participants apprennent par la pratique puisque cette méthode est basée sur des exercices. Le formateur peut ainsi montrer l'exercice à réaliser et ensuite décomposer chaque étape à opérer en détaillant les points clés de la démonstration. Il fait faire aux participants l'exercice et le refait avec eux afin de corriger les incompréhensions et/ou maladresses.

Il est important que le formateur puisse utiliser le matériel que les apprenants utiliseront sur leur lieu de travail.

→ **Applicative / Participative** : Avec cette méthode les participants mettent en œuvre ce qu'ils viennent d'apprendre. Ceci est possible via des exercices, des études de cas, des jeux adaptés, des jeux de rôles, des simulations. Le formateur explique le travail à faire en notant les étapes sur un tableau et indique le temps donné pour réaliser le travail.

→ **La méthode heuristique** : Cette méthode suscite l'imagination des apprenants pour les mener à de nouvelles découvertes. Différentes techniques peuvent être utilisées comme :

\* Le brainstorming : le groupe s'exprime sur un sujet donné et le formateur inscrit au tableau les différentes réflexions de manière synthétique afin de mettre en lumière les connaissances, les compléter et en tirer les conclusions générales.

\* Le scénario catastrophe : le formateur peut alors proposer au groupe d'imaginer les catastrophes qui pourraient survenir dans une situation donnée et invite le groupe à chercher ce qu'il faudrait mettre en œuvre pour parer à ces situations.

## La sécurité au sein de nos locaux

### Sécurité et circulation dans le centre

**Il est strictement interdit d'accéder aux bâtiments du centre autres que ceux prévus pour la formation, sauf autorisation préalable de la direction.**

### En cas d'urgence

Veillez respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le formateur.

### En cas d'accident, appel du SAMU

- Depuis un poste interne, composer le 015 puis, prévenir l'accueil en composant le 56 12.
- Depuis votre mobile, composer le 15 puis, le 04.90.91.56.12 pour prévenir l'accueil.



L'ensemble du personnel doit se sentir concerné et agir

## L'alarme sonne, que faire ?

### 1. Savoir identifier le lieu de déclenchement

**BEAUCAIRE** - Oustaù, Gaston Doumergue : se rendre au report d'alarme ou directement à la centrale incendie.

**TARASCON** - Hôpital, MAS, Clerc de Molières : se rendre au report d'alarme ou directement à la centrale incendie.

### 2. Effectuer une levée de doute



Se rendre sur le lieu du déclenchement le plus rapidement possible et se munir d'un extincteur, essayer d'être toujours deux au minimum. Vérifier que l'indicateur d'action au-dessus de la porte soit allumé s'il y en a un.



Toucher la porte de bas en haut si la porte est chaude prévenir immédiatement les secours et mettre en sécurité le compartiment.

Si la porte est froide, s'accroupir et ouvrir la porte en se protégeant pour faire une reconnaissance visuelle.

### 3. Si FEU : AGIR et PREVENIR les secours



Soit le feu est minime avec peu de fumée : dans ce cas, percuter l'extincteur, le tester et rentrer pour éteindre, puis aérer la pièce.

Soit la pièce est totalement enfumée et la visibilité nulle : dans ce cas, refermer la porte et effectuer l'évacuation de la zone, en procédant à un transfert horizontal des résidents.

Soit la pièce est fortement enfumée et il est possible d'apercevoir le patient ou le résident : dans ce cas, effectuer un dégagement d'urgence le plus rapidement possible pour extraire la personne des fumées et procéder à l'évacuation de la zone

## Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle continue qui doivent s'y conformer sans restriction, ni réserve. Il est affiché dans les salles de formation, accessible sur demande, et détaillé ci-après.

### **Article 1 – Objet et champ d’application du règlement**

Le présent règlement s’applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par Les Hôpitaux des Portes de Camargue.

Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Le règlement définit les règles d’hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l’échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu’une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l’action de formation.

### **SECTION 1 : RÈGLES D’HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

#### **Article 2 - Principes généraux**

La prévention des risques d’accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d’hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l’organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s’agissant notamment de l’usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d’hygiène et de sécurité.

S’il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l’organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

#### **Article 3 - Consignes d’incendie**

Les consignes d’incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l’organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d’alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l’organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d’un début d’incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d’un téléphone fixe ou le 112 à partir d’un téléphone portable et alerter un représentant de l’organisme de formation.

#### **Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues**

L’introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d’ivresse ou sous l’emprise de drogue dans l’organisme de formation.

Les stagiaires auront accès lors des pauses aux distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées.

#### **Article 5 - Interdiction de fumer**

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l’enceinte de l’organisme de formation.

#### **Article 6 - Accident**

Le stagiaire victime d’un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l’organisme de formation.

Le responsable de l’organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de l’organisme compétent.

### **SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE**

#### **Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation**

##### **Article 7.1. - Horaires de formation**

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l’organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s’absenter pendant les heures de stage.

##### **Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés**

En cas d’absence, de retard ou de départ avant l’horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l’organisme de formation et s’en justifier.

L’organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, service, ...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

### **Article 7.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation**

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

### **Article 8 - Accès aux locaux de formation**

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

### **Article 9 - Tenue**

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

### **Article 10 - Comportement**

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

### **Article 11 - Utilisation du matériel**

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

## **SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES**

### **Article 12 - Sanctions disciplinaires**

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) ;
- et/ou le financeur du stage.

### **Article 13 - Garanties disciplinaires**

#### **Article 13.1. – Information du stagiaire**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

#### **Article 13.2. – Convocation pour un entretien**

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire
- par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

### **Article 13.3. – Assistance possible pendant l’entretien**

Au cours de l’entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage.

Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

### **Article 13.4. – Prononcé de la sanction**

La sanction ne peut intervenir moins d’un jour franc ni plus de quinze jours après l’entretien.

La sanction fait l’objet d’une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d’une lettre recommandée ou remise contre décharge.

## **SECTION 4 : REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES**

(NDLR : section applicable si vous avez des actions d’une durée supérieure à 500 heures. Rien n’interdit de prévoir de telles dispositions, pour les actions d’une durée inférieure).

### **Article 14 – Organisation des élections**

Dans les stages d’une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l’élection d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes :

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ;

Le responsable de l’organisme de formation a la charge de l’organisation du scrutin.

Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

### **Article 15 – Durée du mandat des délégués des stagiaires**

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu’ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

### **Article 16 – Rôle des délégués des stagiaires**

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l’organisme de formation.

Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d’hygiène et de sécurité et à l’application du règlement intérieur.

Fait à : Tarascon

Le : 03/04/2023

**David GEVA,**

Directeur adjoint, Chargé des RH



## Services de proximité

### Tarascon :

- **Bureau de Poste / distributeur** : 8 place du Colonel Berrurier, 13150 Tarascon
- **Centre commercial Intermarché** : ZAC du Roubian - Route de St Rémy, 13150 Tarascon

### Beaucaire :

- **Bureau de Poste / distributeur** : 22 Cours Gambetta 30300 Beaucaire
- **Centre commercial Carrefour** : 495 route de Nîmes, 30300 Beaucaire
- **Centre commercial Intermarché** : 18 Boulevard du Maréchal Foch, 30300 Beaucaire

## Restaurants

La liste des restaurants à proximité est consultable sur ces sites :

- <https://www.tripadvisor.fr/Restaurants-g445028-Tarascon-Bouches-du-Rhone-Provence-Alpes-Cote-d-Azur.html>
- <https://www.petitfute.com/v33204-tarascon-13150/c1165-restaurants/>

## Hôtels

### Tarascon :

- **Hôtel Le Provençal\*\*** : 12 cours Aristide Briand, 13150 Tarascon, Tél. : 04 90 91 11 41
- **Lemon Hôtel** : Lieu dit Roubian, 13150 Tarascon, Tél : 04 90 93 19 13
- **Hôtel du Viaduc\*\*** : 9 rue Viaduc, 13150 Tarascon, Tél : 04 90 91 16 67
- **Le Terminus** : 6 place Colonel Berrurier, 13150 Tarascon, Tél : 04 90 91 28 17

### Beaucaire :

- **Hôtel Les Vignes Blanches\*\*\*** : 67 avenue de Farciennes, 30300 Beaucaire, Tél. : 04 66 72 88 01
- **Hôtel l'Oliveraie\*\*\*** : 1398 chemin Clapas de Cornut, 30300 Beaucaire, Tél. : 04 66 59 16 87

## Vivre ensemble

Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer à toutes les indications concernant les horaires de formation et de bien vouloir respecter les règles de vie en collectivité (nuisances sonores, ...).

Nous sommes certains que vous partagerez nos habitudes de courtoisie et de bonne humeur.

**Nous vous souhaitons une bonne formation !**